

bulle qui affectait à perpétuité à la couronne de Castille l'administration de l'ordre de Calatrava et des autres ordres établis dans l'Espagne, et rendait la charge de grand maître héréditaire. En outre il avait obligé le pape à se déclarer ouvertement contre la France, et à faire juger comme coupable de lèse-majesté le cardinal Soderini, soupçonné d'entretenir des intelligences en Sicile pour introduire les Français dans cette île. Enfin le saint-père, toujours à l'instigation de l'empereur, avait publié différents décrets qui investissaient les rois d'Espagne d'une autorité exorbitante.

Les cardinaux prirent occasion de ces actes de faiblesse pour rendre le pontife odieux aux Romains, et pour préparer le peuple à recevoir avec joie la nouvelle de sa mort. Un matin on apprit dans la ville sainte que le pape était malade, et trois jours après, le 14 septembre 1523, qu'il venait d'expirer. Les prêtres ne prirent pas même la peine de dissimuler les causes de cette mort si prompte; et dans la nuit ils suspendirent des guirlandes et des couronnes à la porte de son médecin, et tracèrent en gros caractères ces mots explicatifs : « Au libérateur de la patrie ! »

Voici l'éloge singulier que le cardinal Pallavicini a fait du pape Adrien : « C'était un homme pieux, savant, désintéressé, et qui voulait sincèrement le bien de la religion; néanmoins, c'était un fort médiocre pape; car il ne connaissait pas les souplesses de l'art de régner, et ne savait pas s'accommoder aux mœurs de la cour romaine. Un pontife comme celui-là, ajoute-t-il, qui avait oublié le sang et la chair, ne pouvait que mal diriger l'Église ! »

## CLÉMENT VII,

CHARLES-QUINT,  
empereur d'Allemagne.

227<sup>e</sup> PAPE.

FRANÇOIS I<sup>er</sup>,  
roi de France.

Élection du cardinal Julien de Médicis, bâtard de Julien, duc de Médicis. — Son histoire avant son pontificat. — Clément VII veut étouffer l'hérésie de Luther. — Il exhorte l'empereur et le roi d'Angleterre à la paix, en même temps qu'il excite secrètement le roi de France à la guerre. — Les ruses de sa Sainteté sont découvertes. — François I<sup>er</sup> est vaincu par Charles-Quint sous les murs de Pavie. — Clément VII se réconcilie avec l'empereur. — Indignation de Charles-Quint. — État du luthéranisme en Europe. — Perfidie des Colonna et vengeance du saint-père. — Nouvelles brouilles entre l'empereur et le pape. — Sac de Rome par les Espagnols. — Détail des cruautés exercées dans la ville sainte. — Capitulation du pape. — Clément VII est fait prisonnier. — Il s'évade du château Saint-Ange. — Divorce de Henri VIII, roi d'Angleterre. — Nouveau traité entre Clément VII et Charles-Quint. — Négociations de Bologne. — Prise de Florence par les armées confédérées de l'empereur et du pape. — Origine des ducs de Toscane. — Suite de l'affaire du divorce du roi d'Angleterre. — Proposition d'un concile général. — Mariage de la nièce du pape, l'infâme Catherine de Médicis, avec Henri, fils du roi de France. — Entrevue de Clément VII et de François I<sup>er</sup>. — Anecdote graveleuse sur le saint-père et sur trois belles dames de la cour de France. — L'Église anglicane se sépare de la communion romaine. — Mort du pontife.

Aussitôt que les obsèques d'Adrien furent terminées, les cardinaux entrèrent en conclave au nombre de trente-six.



Pendant six semaines les suffrages se partagèrent entre Médicis et Colonna; après mille intrigues renouées et rompues, Julien de Médicis acheta le désistement de son compétiteur pour le titre de vice-chancelier de l'Église, lui donna, comme dédommagement, la propriété de son palais, l'un des plus magnifiques de Rome; et il fut proclamé souverain pontife. Sa Sainteté prit le nom de Clément VII, quoique déjà un pape eût porté ce nom dans la ville d'Avignon lors du grand schisme d'Occident.

Julien de Médicis était un bâtard posthume de Julien de Médicis, duc de Florence, assassiné par l'ordre de Sixte IV, dans la conspiration des Pazzi, et d'une jeune fille appelée Floretta Gorini. Son oncle, Laurent de Médicis, échappé aux poignards des assassins, l'avait pris dans sa propre maison, ainsi que sa mère, dont il avait fait sa maîtresse. Destiné d'abord à la profession des armes, le jeune Médicis avait été nommé chevalier de Rhodes; lorsque ensuite Léon X, son cousin, eut été élevé sur la chaire de saint Pierre, il quitta le casque et l'épée pour suivre la carrière ecclésiastique; et comme sa naissance entachée d'illégitimité était un obstacle à son entrée dans le sacré collège, il paya de faux témoins qui affirmèrent, sous serment, que Floretta n'avait cédé à son séducteur qu'après avoir obtenu de lui une promesse de mariage, ce qui, suivant la coutume de l'Église romaine, suffisait pour légitimer un bâtard.

Sous le règne d'Adrien VI, le cardinal de Médicis était parvenu, à force d'intrigues, à s'emparer de la direction de toutes les affaires et à supplanter le cardinal Soderini dans la confiance du pape. Comme il était maître absolu au Vatican

lors de la mort du pape, on peut rejeter sur lui, sans crainte de frapper un innocent, la plus grande part à l'accomplissement d'un crime qui lui frayait le chemin du trône pontifical.

Après les cérémonies de son sacre, qui eurent lieu avec une pompe et une magnificence vraiment extraordinaires, Clément VII s'occupa de la grande question de la réforme, qui bouleversait l'Allemagne et menaçait d'arracher la moitié de l'Europe au joug pontifical. Sa Sainteté essaya d'empêcher la tenue d'une nouvelle diète qui avait été fixée à un délai de trois mois dans la ville de Nuremberg, et où les princes électeurs devaient prendre des mesures décisives contre la cour de Rome. Elle offrit même de donner quelques satisfactions aux hérétiques, sous la condition qu'ils ne lui contesteraient pas son droit de juridiction sur les Églises, et qu'ils ne troubleraient pas ses agents dans la perception de ses revenus. Tous les efforts de Clément VII furent inutiles : les Allemands persistèrent dans leur projet de diète; et comme le jour de l'ouverture des séances approchait, il se décida à envoyer un légat à Nuremberg, pour prévenir ce qu'il craignait plus que toute chose au monde, la convocation d'un concile général.

Son ambassadeur, le cardinal Laurent Campeggio, était un des plus habiles diplomates de sa cour. Le saint-père lui avait recommandé d'affecter un grand désir de remédier aux abus qui avaient été signalés dans les cent articles du mémoire envoyé précédemment à la cour de Rome, en ce qui concernait le clergé teutonique, et de bien se garder de discuter sur un plan de réforme générale.



D'après ses instructions, le rusé cardinal se présenta devant les électeurs, en demandant au nom de sa Sainteté qu'on procédât aux réformes du bas clergé d'Allemagne, et qu'on remédiât le plus promptement qu'il se pourrait aux graves abus qui existaient dans les différents sièges et dans les couvents; quant aux Églises, soit de France, soit d'Italie ou d'Angleterre, il n'en parla point. Et comme le prince de Saxe voulait faire observer que l'intérêt de la religion appelait surtout une prompte répression des désordres du clergé romain, le légat lui imposa silence, et déclara que la simple énonciation d'une semblable proposition constituait le crime d'hérésie. Cette étrange restriction du cardinal Campeggio ouvrit les yeux des moins clairvoyants; on comprit quelles étaient les intentions secrètes du pape, et séance tenante l'assemblée prit ses conclusions, qui furent publiées le 18 avril, dans un décret ainsi conçu :

« Nous décidons que l'empereur et le pape auront à s'entendre pour assigner la tenue d'un concile dans le plus bref délai; car la nécessité d'une assemblée œcuménique se fait sentir de jour en jour davantage, pour arrêter les désordres qui bouleversent la chrétienté, et afin de sauver l'ordre social de l'abîme dans lequel menacent de le plonger des catholiques infâmes, des prêtres débauchés et des novateurs dangereux. »

Il faut le dire, la fièvre de la réforme était telle, qu'elle avait fait surgir de bonnes et de mauvaises doctrines. A côté de Luther et de Mélanchthon, qui les premiers avaient arboré le drapeau de l'émancipation des peuples, des extravagants s'occupaient de disputes ridicules sur les dogmes. Les sacra-

mentaires niaient la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie, et pour une semblable puérilité ils s'étaient séparés des luthériens; d'autres enthousiastes, Nicolas Storck, Marc Stubner, Thomas Muntzer et Balthasar Hubmayer, prêchaient les anciennes doctrines des donatistes, des pélagiens et des catharins; ils niaient l'efficacité du baptême donné aux enfants, et soutenaient qu'il fallait administrer ce sacrement aux adultes, ce qui les fit appeler anabaptistes; ils prêchaient l'égalité absolue, réelle et naturelle, ainsi que la communauté des biens et l'émancipation des femmes.

Cette dernière secte avait pris un accroissement formidable surtout dans la Souabe. Cinquante mille paysans, convertis par Thomas Muntzer, s'étaient levés en masse pour faire triompher leur croyance, et avaient commis des massacres effroyables, jusqu'à ce qu'enfin ils eussent été exterminés par les luthériens, par les sacramentaires et par les catholiques.

Clément VII, loin de se montrer affligé de la situation déplorable où se trouvait l'Allemagne, et d'accéder à la juste demande des électeurs relativement à la convocation d'un concile, prit des mesures qui devaient accroître les désordres, et refusa de réunir les évêques en assemblée; il prétexta que c'était un crime de lèse-divinité de donner des juges à un pape, et de soumettre ses actes à l'examen des hommes. Son opinion se trouva appuyée par les cardinaux, qui redoutaient autant que sa Sainteté la réforme des mœurs; et les membres du sacré collège se formèrent en consistoire permanent pour traiter les questions d'urgence; ils cassèrent les décisions de la diète de Nuremberg, et décrétèrent que



des lettres seraient adressées à l'empereur pour le supplier de mettre à exécution ses édits de Worms contre Luther et contre ses adhérents ; qu'en même temps les rois de France, d'Angleterre et de Portugal seraient sommés d'avoir à rompre tout commerce avec les villes libres de l'intérieur de l'Allemagne, si elles refusaient d'obéir à la cour de Rome ; que le légat du saint-siège Laurent Campeggio engagerait les princes catholiques à empêcher l'assemblée qui devait être tenue à Spire, ou tout au moins qu'il leur enjoindrait de protester contre ses délibérations, afin de maintenir les droits du pape ; qu'à l'égard de la convocation d'un concile, sa Sainteté déclarerait qu'en vertu de son omnipotence elle regardait cette mesure comme pernicieuse et funeste, qu'en conséquence elle s'y opposerait formellement ; enfin, que relativement aux redressements des griefs présentés par les Allemands, les décrets du concile de Latran y avaient fait droit ; et que s'ils n'étaient pas suffisants, il y serait pourvu par une congrégation nommée spécialement pour cette affaire.

Pendant que Clément VII cherchait par mille expédients à éviter la tenue d'un synode, l'empereur faisait avec Henri VIII un traité pour écraser la France sous les forces réunies de l'Allemagne, de l'Espagne et de l'Angleterre ; cependant l'imminence du danger obligea le pontife à suspendre sa lutte contre la réforme pour s'occuper de mettre des entraves aux projets de Charles-Quint, dont l'ambition était pour lui un sujet de graves appréhensions ; il lui adressa un ambassadeur chargé d'une lettre où il représentait à sa majesté catholique qu'elle devait se contenter de ses immenses états, et laisser à François I<sup>er</sup> le duché de Milan, qui lui ap-

partenait de droit. Ses exhortations ne produisirent pas l'effet qu'il en attendait ; tout ce que le légat put obtenir fut d'être reconduit jusqu'à la frontière avec les honneurs dus à son rang, sans avoir eu la satisfaction d'être reçu en audience. Alors sa Sainteté fit avertir secrètement le roi de France de ce qui se tramait contre lui, et l'engagea à marcher sur l'Italie à la tête d'une armée pour prévenir son ennemi, et mettre en déroute les impériaux avant qu'ils eussent fait leur jonction avec les Anglais. François I<sup>er</sup> suivit le conseil du pape, réunit une armée en moins de six semaines, franchit les Alpes et se présenta devant Milan, qui se rendit sans combattre ; ensuite il vint assiéger Pavie, qui était défendue par Lanoy et Pescaire, deux généraux de l'armée impériale. Ceux-ci se voyant pris à l'improviste et n'ayant aucun espoir d'être secourus à temps par l'empereur, proposèrent de signer une trêve de cinq années avec la France, et de lui reconnaître par un traité la possession légitime du Milanais. Ces conditions furent malheureusement repoussées par le roi, qui cédait en cela à la fatale influence de l'amiral Bonnivet, un de ces courtisans qui sont les fléaux des peuples.

Les hostilités continuèrent entre les Français et les impériaux ; mais comme François I<sup>er</sup> gagnait chaque jour du terrain, le pape eut l'espérance de le voir bientôt commander en maître dans l'Italie, et il songea à s'assurer sa protection par un traité d'alliance. Il lui fit promettre de secourir le saint-siège contre tous ses ennemis, de protéger la maison de Médicis et l'état de Florence ; réciproquement Clément VII s'engageait, ainsi que les deux Médicis, Alexandre et Hippolyte, tous deux bâtards et les seuls rejetons de sa famille, à



ne donner aucun secours aux impériaux pendant toute la vie du roi, et sans qu'il fût nécessaire de confirmer cette transaction, même après la conquête du duché de Milan. En outre, sa Sainteté promettait de livrer passage aux armées de François I<sup>er</sup> pour attaquer le royaume de Naples.

En exécution de ce traité, François I<sup>er</sup> détacha de son armée un corps de troupes qui pénétra dans les états de l'Église, pendant que lui-même poussait avec vigueur le siège de Pavie; malheureusement la place opposa une résistance plus longue qu'il ne l'avait supposé, ce qui donna le temps au connétable de Bourbon, prince français qui commandait les impériaux, de venir au secours des assiégés. Alors les troupes du roi se trouvèrent bloquées à leur tour entre une ville ennemie et une armée qui leur était supérieure en nombre.

Dans cette extrémité, François I<sup>er</sup> réunit son conseil et demanda à ses capitaines quel était le parti qu'on devait prendre; si l'on devait battre en retraite ou livrer bataille: les vieux généraux représentèrent que dans les circonstances où ils se trouvaient, une seule défaite suffirait pour anéantir la puissance des Français en Italie, et qu'on ne devait pas se dissimuler qu'on avait à combattre des adversaires redoutables, nombreux, bien disciplinés, et commandés par un capitaine auquel, malgré sa trahison envers la patrie, on ne pouvait refuser de grands talents militaires; qu'en conséquence ils opinèrent pour la retraite.

Aussitôt que l'amiral Bonnivet, qui était l'ennemi personnel du connétable; entendit vanter son rival, il se leva de son siège, prit la parole, s'étendit longuement sur la honte qui s'attacherait au nom de François I<sup>er</sup> si on fuyait devant l'en-

nemi; il rappela les combats dans lesquels la valeur avait suppléé au nombre, et conclut en suppliant le roi de livrer bataille.

Cet appel à la vanité de François I<sup>er</sup> produisit le résultat que l'amiral en attendait. Son avis prévalut; les deux armées en vinrent aux mains le 24 février 1525, jour de Saint-Matthias; jour néfaste! car les Français furent taillés en pièces et laissèrent plus de six mille morts sur la place.

Les deux auteurs de cette désastreuse journée reçurent la punition de leur faute: Bonnivet fut tué, et le roi fut fait prisonnier. On dit que le connétable de Bourbon en voyant le cadavre de l'amiral s'écria: « Malheureux, tu as » causé la perte de la France et la mienne! » François I<sup>er</sup> fut immédiatement conduit en Espagne, où il traita de sa rançon avec Charles-Quint, en lui abandonnant les plus belles provinces du royaume.

Cette défaite eut les conséquences que les vieux généraux avaient prévues; dès que la nouvelle s'en fut répandue en Italie, les villes qui tenaient encore pour les Français ouvrirent leurs portes aux vainqueurs; Clément VII lui-même abandonna son allié, envoya l'évêque de Capoue pour complimenter le connétable sur la journée de Pavie, et fit immédiatement proposer à l'empereur un traité de paix, où il imposait pour condition à Charles-Quint de reconnaître François Sforce comme légitime duc de Milan, lui offrant en échange une somme de cent mille écus à prélever sur la ville de Florence. En outre, sa Sainteté se réservait le droit de vendre les produits de ses salines dans le Milanais, à l'exclusion de tous les autres sels et suivant les tarifs de